

Paris, le 12 novembre 2012

Inspection générale
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les professeurs de Sciences
économiques et sociales

Marc Montoussé

Objet : nouvelles épreuves du baccalauréat

Groupe
Sciences économiques et
sociales

Chers Collègues,

Doyen du groupe

La note de service parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n°7 du 6 octobre 2011 définit les nouvelles épreuves qui seront mises en œuvre à partir de la session 2013.

Courriel
marc.montousse@education.gouv.fr

Comme elles suscitent un certain nombre d'interrogations, je crois utile – en appui aux informations données dans les académies – d'apporter quelques précisions sur le texte et sur l'esprit de ces nouvelles épreuves.

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

L'objectif de l'évaluation au baccalauréat est de vérifier les acquis des élèves tels qu'ils sont définis dans les programmes ; elle a ainsi un impact positif sur les apprentissages. Or, si les anciennes épreuves permettaient d'évaluer de façon efficace certaines compétences spécifiques comme la capacité à élaborer une argumentation, elles ne permettaient pas d'évaluer réellement la maîtrise des connaissances car les candidats avaient souvent tendance à se réfugier dans la paraphrase des documents. Elles ne portaient pas non plus sur un champ suffisamment large du programme et avaient donc un caractère aléatoire important.

Les nouvelles épreuves ont été conçues de façon à pouvoir évaluer effectivement les compétences attendues en lien avec les programmes (maîtrise des connaissances – faits, notions, mécanismes et théories ; maîtrise du traitement de l'information – provenant des documents statistiques comme des documents textes ; maîtrise des compétences transversales appliquées aux sciences économiques et sociales – argumentation, conduite d'un raisonnement et élaboration d'une problématique).

Les intitulés des sujets de la dissertation et du raisonnement de l'épreuve composée utilisent les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme, celles des acquis de première et bien évidemment le vocabulaire du langage courant. Plus que cette liste de notions, ce sont les indications complémentaires qui bornent le programme de la classe terminale et délimitent donc le champ des possibles en termes de sujets ; c'est pour cette raison que le texte officiel précise que le contenu des sujets « figure explicitement dans les indications complémentaires ». Ainsi, même si l'investissement est une notion de la deuxième colonne, aucune question ne peut porter sur ses déterminants (logique de l'ancien programme de terminale) ; de même, si les facteurs de production figurent dans les acquis de première, aucune question ne peut porter sur le choix par le producteur de leur combinaison (logique du programme de première).

La dissertation est maintenue, mais elle ne s'appuie désormais que sur des documents factuels (3 ou 4) de façon à ce que les élèves ne soient plus incités à la paraphrase. Les documents peuvent avoir un format plus important (120 données maximum pour les documents statistiques et 2500 signes maximum pour le texte éventuel). La tendance de ces dernières années à la diversification des formulations de sujets, afin que les élèves aient effectivement à élaborer leur problématique, est confirmée ; voilà pourquoi le texte précise qu'il « convient d'éviter dans la mesure du possible les énoncés induisant un plan-type ». Il ne s'agit pas d'occulter les débats, qui ont bien évidemment toujours leur place dans cette épreuve.

L'épreuve composée permet d'évaluer les trois grandes compétences attendues en trois exercices différents.

La première partie (composée de deux questions) évalue la capacité à mobiliser les connaissances ; comme elle porte sur les notions et les mécanismes de base du programme, ce sont les indications complémentaires qui permettent ici aussi de délimiter le champ des possibles.

L'étude de documents (un document statistique, éventuellement un texte) évalue la capacité à traiter l'information ; pour répondre à la question posée, les élèves devront présenter le document, puis mettre en évidence les principales informations qu'il apporte, et non les expliquer. Comme l'objectif est ici d'évaluer uniquement le traitement de l'information, les questions posées colleront au document et mobiliseront le moins possible de savoirs autres que les notions présentes dans le document.

Le raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire a pour objet d'évaluer la capacité des candidats à conduire un raisonnement à partir de leurs connaissances et des documents. Ces derniers, au nombre de deux ou trois, ont le même format que ceux de la dissertation (120 données maximum pour les documents statistiques et 2500 signes maximum pour les textes), mais ils sont de nature différente : ils peuvent être interprétatifs. Contrairement à l'ancienne « question de synthèse », le sujet du raisonnement ne sera pas formulé en deux temps ; une réponse nuancée est toutefois possible. Le « raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire » ne doit pas être assimilé à une mini-dissertation : un plan équilibré structuré en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de deux ou trois sous-parties, n'est pas imposé. Comme nous le montrent les articles scientifiques, il est possible de conduire un raisonnement rigoureux sans respecter les formes canoniques de la dissertation ; il est donc inutile de les exiger ici.

De façon à réduire au maximum le caractère aléatoire de l'épreuve, les questions doivent porter sur un champ large du programme : la dissertation et le raisonnement de l'épreuve composée d'une part, et les deux questions de mobilisation de connaissances de l'épreuve composée d'autre part, porteront sur deux domaines différents (économie, sociologie et regards croisés).

Les intitulés des sujets d'enseignement de spécialité utilisent les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme (ainsi que le vocabulaire du langage courant), mais pas celles des acquis de première, de façon à ce que les sujets proposés soient larges. Ici aussi, ce sont les indications complémentaires qui bornent le programme et donc les possibilités de questions. Les deux sujets par enseignement de spécialité proposés aux candidats s'appuieront chacun sur un ou deux documents factuels ou pas (soit un texte de 2500 signes maximum, soit un document statistique de 65 données maximum et un texte de 1300 signes maximum).

Il revient, comme lors des précédentes sessions, aux commissions académiques d'entente et d'harmonisation, qui se réunissent à l'occasion du baccalauréat, de définir, en conformité avec les textes (programme officiel de la classe terminale et texte définissant les épreuves du baccalauréat), et avec l'aide des éléments de corrigés proposés par les concepteurs de sujets, les attentes et les critères de correction. Des groupes de travail organisés par les IA-IPR préparent déjà ces commissions dans les académies.

Les évolutions récentes de notre discipline sont particulièrement positives : de nouveaux programmes plus rigoureux en lien étroit avec les savoirs académiques ; de nouvelles épreuves de baccalauréat qui évaluent effectivement ce qui est défini dans ces programmes. Ces évolutions rendent nécessaires des efforts d'adaptation qui ne sont pas toujours simples. Les observations réalisées dans les classes, notamment à l'occasion des inspections, témoignent de l'implication efficace de chacun et du souci permanent de la réussite des élèves qui vous sont confiés. Au nom de l'ensemble de l'inspection de sciences économiques et sociales, je voudrais vous en remercier sincèrement.

Je vous souhaite une excellente suite d'année scolaire et je vous prie d'agréer, chers collègues, mes meilleurs sentiments.

Marc Montoussé

